



UNIVERSIDAD  
DE COSTA RICA

REHMLAC

REVISTA DE ESTUDIOS HISTÓRICOS DE LA MASONERÍA

LATINOAMERICANA Y CARIBEÑA | ISSN 1659-4223



**« La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon : les apports des écrits  
du for privé »**

Éric Saunier

FREEMASONRY and CIVIL SOCIETY  
UCLA



CASA  
de ALTOS  
ESTUDIOS Don  
Fernando  
Ortiz  
UNIVERSIDAD DE LA HABANA

Éric Saunier. Français. Docteur en Histoire. Professeur UFR des Lettres et Sciences Humaines, Université du Havre, France. E-mail : [eric.saunier@wanadoo.fr](mailto:eric.saunier@wanadoo.fr).

Date de réception: 26 Octobre 2012 - Date d'acceptation: 13 Janvier 2013

**Mots-clefs:**

Franc-maçonnerie, for privé, colonie, sociabilité, source. Palabras claves :

**Keywords**

Freemasonry, inwardly, colony, sociability, source

**Résumé**

Les écrits du for privé font depuis plus de dix ans le miel des historiens soucieux de faire progresser l'étude des pratiques culturelles : dans ce cadre, depuis cette date, ce sont ainsi des « morceaux de vie maçonnique » qui, comme cet extrait des « Souvenirs coloniaux » de Pierre Philippe Urbain Thomas sont de plus en plus nombreux à nous dévoiler « le vécu des relations fraternelles ».

**Abstract**

Over the past ten years historians eager to advance the study of cultural practices have been making the most of private writings. Within this framework texts are increasingly presented as “fragments of Masonic life” as we can in this text excerpted from “*Memories colonial*” by of Philippe Urbain Pierre Thomas, thus revealing “real life fraternal relations”.

© Éric Saunier et REHMLAC.

Conseil scientifique : Miguel Guzmán-Stein (Universidad de Costa Rica, Costa Rica), José Antonio Ferrer Benimeli (Universidad de Zaragoza, España), Margaret Jacob (University of California Los Angeles, Estados Unidos), Eduardo Torres Cuevas (Universidad de La Habana, Cuba), María Eugenia Vázquez Semadeni (University of California Los Angeles, Estados Unidos), Éric Saunier (Université du Havre, Francia), Andreas Önnersfors (University of Lund, Suecia), Samuel Sánchez Gálvez (Universidad Carlos Rafael Rodríguez de Cienfuegos, Cuba), Roberto Valdés Valle (Universidad Centroamericana “José Simeón Cañas”, El Salvador), Céline Sala (Université de Perpignan, Francia), Dominique Soucy (Université de Franche-Comté, Francia), Guillermo de los Reyes Heredia (University of Houston, Estados Unidos), Felipe Santiago del Solar Guajardo (Universidad ARCIS, Santiago de Chile), Carlos Francisco Martínez Moreno (Universidad Nacional Autónoma de México, México), Michel Goulart da Silva (Universidade do Estado de Santa Catarina, Brasil)

Editor: Yván Pozuelo Andrés (IES Universidad Laboral de Gijón, España)

Director: Ricardo Martínez Esquivel (Universidad de Costa Rica, Costa Rica)

Adresse web : [rehmlac.com/](http://rehmlac.com/)  
E-mail : [info@rehmlac.com](mailto:info@rehmlac.com)  
PO Box : 243-2300 San José, Costa Rica

Cité dans :

Academia.edu

Aladin. WRLC. Libraries Catalog

AFEHC. Asociación para el Fomento de los Estudios Históricos en Centroamérica

Biblioteca de Georgetown

CRICCAL, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

CERGE EI. Portál elektronických časopisů. Univerzita Karlova v Praze

Departamento de Filosofía de la Universidad Centroamericana “José Simeón Cañas”

Dialnet, Universidad de la Rioja

Directorio y recolector de recursos digitales del Ministerio de Cultura de España

DOAJ. Directory of Open Access Journals

Freemasonry and Civil Society Program at UCLA

Fudan University Library Academic Resource Portal

Google académico

Institute for the Study of the Americas at University of London

Latindex (UNAM)

Latindex.ucr. Repositorio de revistas de la Universidad de Costa Rica

Library Catalogue of University of South Australia

Museo Virtual de la Historia de la Masonería de La UNED

*Nuevo Mundo. Mundos Nuevos*

REDIAL. Red Europea de Información y Documentación sobre América Latina

SID. Sistema Integrado de Documentación. Universidad Nacional de Cuyo

Toronto Public Library

UBO. Revues en ligne. Service Commun de Documentation, Université de Bretagne Occidentale

Universia. Biblioteca de Recursos

University of Wisconsin-Madison Libraries

Western Theological Seminary. Beardslee Library Journals



Type de licence  
« Attribution-Noncommercial-Share Alike »

## « La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon : les apports des écrits du for privé »

Éric Saunier

### Introduction et conclusion

Les écrits du for privé font depuis plus de dix ans le miel des historiens soucieux de faire progresser l'étude des pratiques culturelles<sup>1</sup> : dans ce cadre, depuis cette date, ce sont ainsi des « morceaux de vie maçonnique » qui, comme cet extrait des « Souvenirs coloniaux » de Pierre Philippe Urbain Thomas -un texte récemment publié<sup>2</sup> -sont de plus en plus nombreux à nous dévoiler « le vécu des relations fraternelles ».

Ces quelques « pages maçonniques » sont tirées d'un texte de souvenirs déposé à la Bibliothèque municipale du Havre, *Souvenirs d'un vieillard*<sup>3</sup>, œuvre d'un fonctionnaire de la marine né au Havre en 1776<sup>4</sup>. Recruté comme simple commis de marine en 1793, Thomas gravit tous les échelons de cette administration au point de devenir le deuxième fonctionnaire colonial - il joue le rôle d'Ordonnateur- de l'île Bourbon, où il est affecté entre 1817 à 1824.

C'est après son retour de la colonie en métropole en 1825, date à laquelle il prend sa retraite, que Thomas commence l'écriture d'une œuvre abondante<sup>5</sup> où cohabitent des réflexions sur l'activité des villes portuaires (Rochefort, Honfleur), des écrits -qui revêtent le plus souvent la forme d'articles présentés dans les nombreuses sociétés savantes qu'il fréquenta- sur les progrès techniques et industriels, et des textes sur Bourbon destinés à montrer au gouvernement de la Restauration la nécessité de valoriser économiquement une île qui était devenue, après la perte de l'île de France en 1810, la dernière possession française dans l'océan Indien, et à y encourager une politique d'affranchissement des Noirs qu'il considère comme indispensable pour maintenir les intérêts coloniaux.

Après deux premiers écrits bourbonnais publiés à Paris et au Havre en 1828 et 1829<sup>6</sup>, c'est à la fin de sa vie que Thomas revient une troisième fois sur l'évolution de l'île Bourbon. Il y consacre en effet 150 pages de ses souvenirs, commencés en 1830, puis, après 1850, 40 pages de ses « suppléments ».

Est-ce la volonté d'ajouter un morceau de vie privée peu avant sa mort (1854) ? C'est dans ces pages de suppléments que Thomas, fait Franc-maçon à Brest sous le Consulat et qui a déjà évoqué la tenue d'une tenue funèbre lors de ses « Souvenirs de Flessingue » où il fut

---

<sup>1</sup> De 2003 à 2011, un groupe de chercheurs réuni autour de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, professeurs aux universités de Paris IV, se sont attachés, avec l'aide de la direction des Archives de France, à rassembler ces ego-documents en un premier inventaire qui est aujourd'hui régulièrement enrichi. Pour un aperçu des travaux publiés depuis 2003 concernant les égodocuments, voir le site internet du GDR 2649.

<sup>2</sup> Prosper Eve et Eric Saunier, « Gouverner l'île Bourbon au temps de l'esclavage (1817-1824). Regards croisés », *Cahiers d'histoire et de la mémoire* 3 (2012).

<sup>3</sup> Bibliothèque Municipale Du Havre : Pierre Philippe Urbain Thomas, *Souvenirs d'un vieillard*. Ms 351.

<sup>4</sup> Eve et Saunier, « Gouverner l'île Bourbon », 9-16.

<sup>5</sup> Eve et Saunier, « Gouverner l'île Bourbon », 229-231.

<sup>6</sup> Urbain Thomas, *Essai de statistique de l'île Bourbon* (Paris : Bachelier, 1828), 2 vol., 286 et 391 ; Urbain Thomas, *Essai sur l'affranchissement des Noirs dans les colonies intertropicales* (Le Havre : E. Lemâle, 1829).

affecté sous le premier Empire (1806-1809), dévoile un peu de son vécu initiatique, à travers le relation de deux épisodes. Le premier a trait à la découverte de l'appartenance à la Franc-maçonnerie de son nouveau supérieur hiérarchique : le gouverneur Louis-Henri de Beaulieu de Freycinet. Ce dernier vient alors de succéder, en 1821, au gouverneur Bernard-Henri Milius avec lequel Thomas, qui avait participé avec lui à l'expédition Baudin vers les Terres australes (1802), entretenait d'excellentes relations. Le second passage concerne la description d'actes de solidarité maçonnique en mer que permet le passage sous le bandeau d'un capitaine franc-maçon.

Resituée dans le contexte des enjeux méthodologiques actuels qui entourent la recherche sur la Franc-maçonnerie, la lecture de ces quelques « morceaux de vie maçonnique » présente un intérêt évident. C'est celui de nous rappeler, au-delà de la nécessité de rouvrir le chantier de l'étude de la Franc-maçonnerie coloniale en raison du rôle joué par la sociabilité maçonnique dans ces territoires – sur ce point le classement des archives revenues de Russie au Grand Orient de France devrait offrir de nombreuses possibilités- les apports potentiels des écrits du for privé du point de vue de l'écriture d'une histoire critique dont les représentations biaisées de la Franc-maçonnerie montrent la nécessité.

Bien qu'ils mettent en scène deux situations fort différentes, les épisodes relatés témoignent en effet des limites inhérentes à la solidarité maçonnique que nombre d'études considèrent encore trop systématiquement comme une réalité intangible. La découverte par Thomas d'une appartenance commune avec le gouverneur de Freycinet semble en effet loin de produire des alliances et incapable de faire reculer la défiance qu'il éprouve face au gouverneur en raison de sa proximité avec les élites créoles rassemblées autour de Philippe Panon Desbassyns avec lequel Thomas eut maille à partir.

Le passage sous le bandeau du capitaine Desle laisse sur une impression identique. À lire les réponses de ce dernier, la solidarité maçonnique entre les marins français et anglais fait long feu face au devoir patriotique qui oblige à considérer le Frère, malgré l'Initiation, comme le représentant d'une puissance qui dispute alors à la France l'hégémonie coloniale.

### **Annexe : Extrait des “Souvenirs coloniaux”**

[Transcription]

Un français européen vint un jour chez moi demander des secours<sup>7</sup> ; c'était pendant l'administration de M. Desbassyns. Je lui dis que l'administration n'avait aucun moyen de lui en donner et que les ressources de la caisse de bienfaisance étaient réservées aux créoles, pour lesquels même elle était insuffisante. En se retirant, il me fit des signes maçonniques.

---

<sup>7</sup> Ici commence le développement que consacre Thomas à la sociabilité maçonnique bourbonnaise. L'intérêt qu'il manifeste envers celle-ci, la fréquentation des loges s'inscrivent dans la continuité d'une initiation que Thomas semble avoir contracté lors de son passage à Brest sous le Consulat. C'est cependant après le séjour brestois qu'il fait allusion pour la première fois à la fréquentation de tenues maçonniques, à l'occasion de la description d'une tenue funèbre à Flessingue.

Sur ce je lui fis observer qu'il finissait par où il aurait dû commencer et je l'adressai au vénérable de la Loge : M. de Chanvallon.

Ce renvoi me mit en rapport avec M. de Chanvallon, ancien ordonnateur général des deux îles et spécialement de l'île Bourbon, où il résidait depuis qu'il n'exerçait plus de fonctions<sup>8</sup>. On me fit des reproches sur ce que je ne n'étais point fait connaître. Ma réponse fut péremptoire. Je n'avais aucun diplôme<sup>9</sup>, aucune preuve certaine de mon état & conséquemment je ne pouvais visiter aucune loge. Cela en resta là jusqu'à plus d'un an après que M. Milius voulut se faire admettre parmi les Frères. La veille de la réception, j'étais allé chez lui suivant ma coutume, je vis sur la table une tabatière couverte d'emblèmes maçonniques et quelques autres objets du même genre : «Laissez donc cela », me dit en riant M. Milius, « vous n'y connaissez rien ». « Peut-être » lui répondis-je. « Seriez-vous Maçon par hasard ? » « Assez pour savoir ce qui doit avoir lieu demain, si j'en crois le bruit public et contre les règles, ce que vous ignoriez vous-même. Parmi les Frères, point de différence, tous y sont égaux quelques soient leurs rang dans le monde. Je vous dirais plus, c'est que jamais une loge ne peut se déplacer. Le lieu de ces réunions est consacré et cependant on dit que c'est chez vous que votre réception doit avoir lieu ». « Vous n'y entendez rien », me dit-il. « Soit M. le gouverneur » et je rompis la conversation. En effet le lendemain dans la journée, un piquet d'infanterie vint envelopper le gouvernement pour, disait-on couvrir la loge, et cependant les aides de camp, les employés de bureaux, les domestiques n'avaient pas quitté l'hôtel.

Lorsque M. de Freycinet eut remplacé M. Milius, comme il est un des dignitaires de l'Ordre, il témoigna le désir de visiter la loge<sup>10</sup>. On voulut rendre la réunion la plus nombreuse possible et l'on vint encore me solliciter de m'y rendre. Je répétais mes objections. On n'en tint compte et je ne crus pas devoir résister aux invitations du vénérable, de plusieurs officiers et membres de la loge.

Quelques jours après, M. de Freycinet amena la conversation entre nous sur ce chapitre et finit par m'engager à assister souvent aux réunions maçonniques. Je résistais alléguant de mes occupations et le besoin de distraction et d'exercice qui m'était nécessaires après mon travail. M. de Freycinet crut me déterminer en me disant qu'il serait bien aise de savoir ce qui se passait en loge, que ne pouvant y aller lui même, il désirait qu'il s'y trouvât quelqu'un sur qui il put compter ; que d'ailleurs on tairait devant lui ce qu'on ne tairait pas devant moi, & en un mot, il s'agissait d'espionnage. Ma fierté d'homme autant que mon caractère maçonnique se soulevèrent. « Oh, M. le gouverneur c'est vous, Rose-Croix<sup>11</sup>, qui me faites une telle proposition ! Vous connaissez tous les Frères. Vous savez qu'il n'y a parmi eux que d'honnêtes gens que de bons français, que de vrais maçons. Vous me jugez bien mal et vous avez de moi une opinion peu honorable ! » J'étais indigné, je me retirais. Je

---

<sup>8</sup> IL s'agit de Thibaud de Chanvallon, ordonnateur de l'Île Bourbon, de 1785 à 1789, redevenu administrateur de l'île en 1803 avec le titre de sous-préfet colonial. Il est remplacé par Marchant en 1805 jusqu'à la prise de l'île par les Anglais, ce dernier réoccupant la fonction d'ordonnateur de 1815 à 1817.

<sup>9</sup> Le diplôme portant le grade maçonnique est le viatique indispensable pour être accueilli dans une loge.

<sup>10</sup> Il s'agit de *La Triple Espérance*.

<sup>11</sup> Le grade de Chevalier Rose-Croix, 18° du Rite Ecossais Ancien et Accepté, est la pierre angulaire de la franc-maçonnerie des hauts degrés, d'où la remarque de Thomas à son interlocuteur.

n'allais pas plus souvent en loge & je me serai même tout à fait abstenu de m'y présenter sans une circonstance que voici.

Je crois avoir parlé du naufrage connu du navire Le Colombus. Ce navire hollandais se rendait de Batavia en Europe, lorsque, traversant le canal Mozambique, à la suite de tempêtes, il se découvrit une voie d'eau qui le compromettait fort<sup>12</sup>.

Dans cet état, il fut heureusement rencontré par un brick de Bordeaux, commandé par le capitaine Desle qui, dès que le temps le permit, recueillit tout cet équipage & les nombreux passagers qui retournaient en Hollande et les mena à Bourbon, malgré l'encombrement qu'il en éprouvait et la réduction de ses victuailles, n'en ayant pu sauver que très peu du Colombus. Le capitaine de ce dernier bâtiment avait occupé le grade de capitaine de frégate dans la marine hollandaise et était employé dans la portion que le royaume avait fournie à la flottille de Boulogne. Il était maçon ainsi que le capitaine bordelais. Il sollicita de la loge l'admission du second du capitaine Desle comme récompense du dévouement que celui-ci avait montré dans le sauvetage du Colombus. Les officiers maçons tant du navire hollandais que des troupes passagères sollicitèrent tous les visiteurs d'assister à la réception, seul témoignage qu'ils pussent donner de leur reconnaissance. Je ne crus point devoir m'y refuser. Nous étions tous dans l'admiration du courage et du sang froid dont le marin avait donné une si belle preuve dans une circonstance si douloureuse. Mais, pour moi, je fus dans un état pénible pendant tout le temps de la réception. Il est difficile de laisser voir moins de bon sens, du plus simple bon sens. J'avais vraiment honte pour lui qu'il se montrât sous cet aspect vis-à-vis d'étrangers qui manifestaient tant d'intérêt pour lui.

J'en fus dédommagé peu de temps après. Un tout jeune homme, élève de la marine, dont le père qui était maçon, avait sombré en mer, entre Nantes et Brest, se présenta. Je l'avais connu tout enfant à Brest, et ainsi que tous les officiers de la marine du département, j'y prenais le plus vif intérêt. J'assistais aux épreuves qu'il dut subir : il s'y conduisit bravement et avec esprit. Je citerais une des ses réponses sans croire cette révélation contraire au silence qui nous est imposé. Le vénérable lui fit cette question : « vous Dites M., que vous désirez être admis parmi nous parce que l'on vous a dit que tous les maçons se doivent au besoin une mutuelle protection. Si ce qu'à Dieu ne plaise, une nouvelle guerre venant à éclater entre la France et l'Angleterre, que commandant un vaisseau par exemple, vous fissiez rencontre d'un vaisseau ennemi et que vous sussiez, par quelque moyen, que votre adversaire est maçon, comment vous conduiriez vous ? Éviteriez-vous le combat contre votre Frère ? ». « Monsieur » répondit le jeune homme sans la moindre hésitation, « je le battrais, et après avoir vaincu, je lui rendrais tous les services que m'imposeraient notre situation respective, non comme à un ennemi vaincu mais un véritable maçon ». On pense avec quels sentiments fut accueilli cette honorable réponse d'un si jeune homme.

Il est maintenant, je crois, capitaine de corvette, son frère lieutenant de vaisseau, un troisième commis principal. Leur sœur fut recueillie par madame la duchesse d'Orléans<sup>13</sup>, qui ne l'aura certes pas abandonnée depuis qu'elle est reine des français.

---

<sup>12</sup> Saunier, « Les gens de mer et la Franc-maçonnerie : une influence mal connue », dans *La Franc-maçonnerie dans les ports*, ed. Cécile Révauger et Éric Saunier (Bordeaux : PUB, 2012), 185-200.

La loge de Bourbon<sup>14</sup> donnait ordinairement dans l'année un bal aux dames de la colonie. C'était la réunion la plus agréable, le coup d'œil le plus flatteur. Les hommes avaient adopté le costume noir & les femmes la plus simple robe blanche avec la ceinture bleue, ainsi que les autres ornements de leur ajustements.

Quand j'eus réussi mon service et cessé ma fonction, j'allais plus souvent aux assemblées, et ce fut jusqu'à mon départ. On pense que jamais je ne fus questionné par le Gouverneur sur ce qu'il s'y passait. Ma réponse avait suffi pour lui interdire de revenir sur ce sujet. Personne dans la colonie, si ce n'est M. Milius et moi ne connaissait M. de Freycinet. Aussi chacun s'évertuait à deviner ce qu'il serait et plusieurs avaient pour principal objet de rechercher comment ils pourraient capter ses suffrages. On spéculait toujours sur le pouvoir. Je n'arrivais au gouvernement que lorsque M. de Freycinet, débarqué plutôt qu'on ne l'attendait, en montait le grand escalier. Je me hâtais. Le colonel Maingard qui l'entretenait, s'apercevant de mon arrivée, s'empressa d'en avertir le nouveau gouverneur qui, se retournant aussitôt, me présenta vivement la seule main qui lui resta, en me disant avec l'affabilité qui lui est naturelle : « il faut bien venir vous trouver, mon cher commissaire, puisque vous ne venez pas nous rejoindre. » Ces mots, qui, par la position du lieu, furent entendus de tout le monde, donnèrent à croire à une grande intimité et que j'allais jouir d'une immense faveur. Ainsi tels qui s'étaient jusque là tenus éloignés de moi, parce qu'ils pensaient que la confiance qu'avait en moi le gouverneur remplacé ne me serait pas continué par le gouverneur remplaçant, le rapprochèrent intuitivement de moi, qui, seul entre tous, recevait un accueil si flatteur. Pauvres gens ! Mais l'homme est ainsi bâti, et quelque soit le théâtre où il est placé, on le voit toujours le même.

## Fuentes

Urbain Thomas, Pierre Philippe. *Essai de statistique de l'île Bourbon*. Paris : Bachelier, 1828.  
Urbain Thomas, Pierre Philippe. *Essai sur l'affranchissement des Noirs dans les colonies intertropicales*. Le Havre : E. Lemâle, 1829.

## Bibliographie

Eve Prosper et Eric Saunier. « Gouverner l'île Bourbon au temps de l'esclavage (1817-1824). Regards croisés ». *Cahiers d'histoire et de la mémoire* 3 (2012).  
Saunier, Éric. « Les gens de mer et la Franc-maçonnerie : une influence mal connue ». Dans *La Franc-maçonnerie dans les ports*. Édité par Cécile Révauger et Éric Saunier. Bordeaux : PUB, 2012.

---

<sup>13</sup> Il s'agit de Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, nièce de Louis XVI, marié à Louis Philippe I<sup>er</sup> le 25 novembre 1809 à Palerme.

<sup>14</sup> Voir la note 11.